

Séance du 26 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MOUSEL Patrice, maire.

Présents : Tous les conseillers sauf M. SOSNOWSKI R. LEROY H. et Mme DOBIGNY M. absents excusés, ayant donné respectivement procuration à M. LIESCH J-M Mme POCQUET A-M et m. MOUSEL P.

Mme DOUSSAINT N. a été élue secrétaire :

Le maire ouvre la séance puis entame l'ordre du jour.

Il propose à l'assemblée l'ajout d'un sujet. Celle-ci accepte.

Puis il demande s'il y a des remarques sur le compte rendu de la réunion du 27 septembre dernier.

L'assemblée adopte ce compte rendu à l'unanimité des présents

18 pour

N° 50-2017

Modification de la délibération n° 34-2017-1 du 20/06/2017 relative au choix des entreprises pour la salle polyvalente (centimes à préciser)

Récapitulatif financier des marchés pour la construction de la salle polyvalente

18 pour

Cette délibération annule et remplace les délibérations portant le N° 34-2017 et 34-2017-1 toutes les deux du 20/6/2017 ne comportant pas de centimes

Le maire expose à l'assemblée les travaux de la C.A.O. (Commission Appel Offre) qui se sont déroulés en trois temps. Le 16 mai 2017 ouverture des plis.

Ensuite, l'analyse des offres est réalisée et les négociations sont menées.

Le 19 juin dernier, étude des offres définitives pour choix des entreprises pour 13 lots différents.

La commission analyse les offres des mieux disant lot par lot afin de proposer un choix définitif à l'assemblée.

A savoir :

- **Lot 1 : Terrassement V.R.D. estimation : 99 405 € H.T.**
 - **Ent. mieux disante SRTP : 93 000 € H.T.**

- **Lot 2 : Inclusions rigides, estimation 32 515 € H.T.**
 - **Ent. mieux disante MENARD : 39 500 € H.T.**

- **Lot 3 : Gros œuvre, estimation : 288 000 € H.T.**
 - Ent. mieux disante MATHIS : 256 484, 07 € H.T.

- **Lot 4 : Charpente Bois, estimation : 39 043 € H.T.**
 - Ent mieux disante Le Bâtiment Associé : 40 000 € H.T.

- **Lot 5 : Charpente Métallique, estimation : 21 498 € H.T.**
 - Ent. mieux disante : NOGUES : 21 500 € H.T.

- **Lot 6 : Couverture bardage, estimation : 166 000 € H.T.**
 - Ent. mieux disante : Couvreurs sparnaciens : 195 000 € H.T.

- **Lot 7 : Menuiseries Extérieures, estimation : 85 600 € H.T.**
 - Ent. mieux disante : FRECHIN : 88 666, 20 € H.T.
 - + options motorisation des stores : 2 884 € H.T.

- **Lot 8 : Plâtrerie, Plafonds, Menuiserie, estimation :**
 - 91 700 € H.T.

- Ent. mieux disante : PLAFDECO : 76 169, 50 € H.T.
- + option meuble bar et accueil : 7950 € H.T.

- **Lot 9 : Revêtement Céramique, estimation : 46 315 € H.T.**
 - Ent. mieux disante : CALLEBAUT : 51 914, 38 € H.T.

- **Lot 10 : Peinture Intérieure, estimation : 26 000 € H.T.**
 - Ent. mieux disante : GONEL : 15 921. 30 € H.T.

- **Lot 11 : Electricité, estimation : 64 000 € H.T.**
 - Ent. mieux disante : IBA Electricité : 45 500 € H.T.

- **Lot 12 : CVC Plomberie, estimation : 69 000 € H.T.**
 - Ent. mieux disante : SAREMICO : 95 000 € H.T.

- **Lot 13 : Rideaux de scène, estimation : 9 143 € H.T.**
 - Ent. mieux disante : DOUBLET : 7 170 € H.T.
 - + motorisation des rideaux : 2 400 € H.T.

Soit un total H.T. de 1 039 059,45 €

Soit un total TTC de 1 246 871,33 €

- *Entendu cet exposé, l'assemblée analyse ces propositions,*
- *Questionne les membres de la commission pour quelques précisions complémentaires.*
- *Décide de retenir le même choix proposé par la commission d'appel d'offre.*

N° 51-2017

Adoption du rapport de la CLECT

18 pour

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2017 -16 du 19 janvier 2017 adoptant le protocole financier général qui définit les modalités de détermination des attributions de compensation et qui affirme le principe de neutralité budgétaire et fiscale lors du passage en Communauté Urbaine,

Vu le rapport de la CLECT issu de la réunion du 24 février 2017,

Vu la délibération CC-2017-141 du 29 juin 2017 du conseil communautaire actant du vote des communes sur le rapport CLECT du 24 février 2017 et fixant pour l'ensemble des communes du Grand Reims le montant d'attribution de compensation,

Vu le rapport de la CLECT issu de la réunion du 20 septembre 2017 et ses annexes transmis aux communes membres le 21 septembre 2017,

Considérant que le rapport de la CLECT du 20 septembre 2017 a pour conséquence de prendre en compte les transferts de compétences non traitées lors de la CLECT du 24 février 2017 entre la communauté urbaine du Grand Reims et certaines de ses communes membres ainsi que divers ajustements liés principalement à la perception de rôles supplémentaires au titre de l'année 2016,

Considérant que tout transfert de compétences entre ses communes membres et la Communauté Urbaine du Grand Reims entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte,

DECIDE

D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges réunie le 20 septembre 2017 ainsi que les ajustements des attributions de compensation en découlant.

M. RICHARD Daniel rejoint l'assemblée et prie celle-ci de l'excuser pour son

retard.

N° 52-2017

Création d'un emploi permanent d'Agent de maîtrise Principal

19 pour

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34
Sur le rapport de l'Autorité territoriale et après avoir délibéré ;*

Décide

Art.1 : Un emploi permanent d'agent de maîtrise principal à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 h 00 soit 35/35^{ème} est créé à compter du 1^{er} décembre 2017.

Art.2 : L'emploi d'agent de maîtrise principal relève du grade des Agents de Maîtrise de catégorie C.

Art. 3 : Aucun diplôme, ni expérience professionnelle n'est exigé

Art. 4 : A compter du 1^{er} décembre 2017, le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Agent de Maîtrise

Grade : Agent de Maîtrise Principal

- ancien effectif 0

- nouvel effectif 1

Art. 5 : les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article(s) 6411, 6451, 6453, 6455.

ADOPTE : à l'unanimité des membres présents

N° 53-2017

Choix d'un cuisiniste pour la salle polyvalente

19 pour

Le maire présente à l'assemblée plusieurs devis relatifs à l'aménagement de la cuisine de la future salle polyvalente.

Les entreprises suivantes ont répondu :

F.C.C. : 24 957.98 H.T. soit 29 949.58 TTC

PROMAREST : 12 651 H.T. soit 15 181 TTC

GILLES JM SARL : 16 327 H.T. soit 19 592.40 TTC

La première entreprise a prévu un ensemble complet alors que les suivantes n'ont pas présenté de devis complet (fournitures et installation).

De plus, ces deux derniers fournisseurs n'ont pas pris contact avec M. maire pour prendre connaissance de l'implantation possible des matériels en fonction de la configuration des lieux.

La collectivité a donc porté son choix sur l'entreprise F.C.C. dont le montant total est de : 29 949.58 T.T.C.

N° 54-2017

Correction et Adoption du tableau vert communal

19 pour

Le maire présente à l'assemblée la demande formulée par la Communauté Urbaine du Grand Reims relative au transfert des voiries communales à cette dernière.

La liste présentée a été vue et vérifiée à la fois par la commission voirie et le secrétariat. Quelques anomalies ont été relevées :

A supprimer :

Impasse des teinturiers ne sera pas créée (aménagement réalisé différemment par le Foyer Rémois)

A modifier :

Impasse d'Arency et non Rue d'Arency

Impasse de Choilli « écrire c h o i l l i et non pas Chouilly»

Allée Flandre Dunkerque et non « rue »

Vérification faite, le tableau est approuvé avec demande des modifications signalées.

N° 55-2017

Définition du nom de la future salle polyvalente

12 pour 7 contre

Le maire propose à l'assemblée de donner un nom à la future salle polyvalente.

Plusieurs noms sont proposés par différentes personnes. Certains en rapport avec l'historique des lieux.

« Salle du Val des Bois »

« Le Cercle » qui était le lieu autrefois où se rendaient le personnel de la filature HJARMEL pour se distraire.

Ils pouvaient jouer au billard, participer à des séances de cinéma.

Après le vote de l'assemblée,

c'est le nom : LE CERCLE qui l'emporte à raison de 12 voix pour et 7 (pas d'idée ou pas Le Cercle).

N° 56-2017

Définition de la durée hebdomadaire scolaire année 2018-2019

19 pour

Le maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de se prononcer, comme le corps enseignant ainsi que les parents d'élève, concernant le rythme scolaire pour la prochaine année scolaire 2018-2019.

Le choix est le suivant :

Semaine à 4 jours d'école,

Semaine à 4 jours ½ d'école.

Le sondage réalisé auprès du corps enseignant et des parents d'élève de l'école de La Doline et l'école privé ont révélés ces résultats :

298 avis pour la semaine à 4 jours,

49 avis pour la semaine à 4 jours ½,

15 sans avis.

Après délibération, l'assemblée décide à l'unanimité de suivre le choix dominant à savoir la semaine de 4 jours.

Informations diverses : L'assemblée est informée :

- ◆ *M. LIESCH J-M communique le rapport du dernier conseil d'école.*

- ◆ *M. LIESCH J-M communique le rapport de la commission voirie.*
- ◆ *M. LIESCH J-M présente un compte rendu de la l'activité de la sucrerie de Bazancourt.*
- ◆ *M. GRIFFON P. communique sur la voie verte qui n'est pas une compétence du Grand Reims mais cependant RFF souhaite un seul interlocuteur. Les communes voisines ne sont pas intéressées par ce projet de voie verte.*
- ◆ *Le maire signale que la collectivité a reçu le prix de l'innovation et la créativité lequel a été décerné par le jury régional.
Remerciement du comité de jumelage pour la subvention communale reçue.*
- ◆ *M. GRIFFON P. fait un compte rendu de la commission cimetière et signale :*
 - *qu'il serait souhaitable que Mme Catherine LIESCH élague les arbres de sa propriété qui surplombe le cimetière.*
 - *Que la croix centrale auprès du caveau Harmel serait à consolider.*

Remarques diverses :

M. HAUTAVOINE G. signale que le cimetière allemand lui semble moins bien entretenu qu'auparavant.

Mme POCQUET A-M signale que des vélos circulent dans le parc communal Harmel malgré l'interdiction.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h 10.

Suivent les signatures :

MOUSEL Patrice :

LIESCH Jean-Michel :

DOUSSAINT Nadia :

GRIFFON Pol :

DOBIGNY Myriam :

RICHARD Daniel :

Absente excusée, procuration à M. MOUSEL

POINSOT Jean-Marie :

CAILLOT Jeanne :

DESÉNÉPART Agnès :

SOSNOWSKI Richard :
Absent excusé, procuration à M. LIESCH J-M

GAIDOZ Hervé :

CHARBEAUX Armelle :

MASCRET Nathalie :

GUARDABASSI Carole :

MASSICOT Fabien :

HAUTAVOINE Gérard :

POCQUET Anne-Marie :

LOURDAULT Marc :

LEROY Herbert :
Absent excusé, procuration à Mme POCQUET A-M